

## **APRES-INRS**

Compte rendu du 14<sup>e</sup> Conseil d'administration  
Tenu jeudi, le 19 mars 2009 à 13h30  
Local 6301 de l'Édifice INRS à Québec et  
Local 5121 de l'Édifice UCS à Montréal

### **Étaient présents :**

À Québec : G. Bélanger, R. Bertrand, D. Boudreau, M. Cantin, A. Chagnon, M. Leclerc

À Montréal : J. Mongeau

**Était excusée :** F. Dansereau

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 janvier 2009
3. Suivi du procès-verbal du 22 janvier
  - a) Budget et demande de fonds à l'INRS
  - b) Bulletin périodique d'information
  - c) Participation au Club social de l'INRS – résultats
  - d) Informations auprès des membres
  - e) Fédération des retraités de l'UQ – démarche de R. Bertrand
  - f) Sondage auprès des membres
  - g) Mise à jour de la page WEB de l'APRES-INRS
  - h) Bureau de l'APRES-INRS, ordinateur et papeterie
  - i) Budget de l'année 2008
  - j) Demande de fonds aux syndicats
4. Per diem et liste des présences
5. Date de la prochaine réunion
6. États financiers
7. Divers
  - a) Procédure en cas de décès
  - b) Demande de l'Institut Armand-Frappier
  - c) Journée de l'INRS (demande de Francine Lambert)
  - d) Date de la prochaine assemblée générale
8. Levée de l'assemblée

## **Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour**

R. Bertrand souhaite la bienvenue aux membres. Le point 6 de l'ordre du jour devient États Financiers, le point 7 Divers et le point 8 Levée de l'assemblée. On ajoute les sujets suivants au point 7a) Procédure en cas de décès, b) Demande de l'IAF, c) Journée de l'INRS (demande de Francine Lambert), d) Date de la prochaine assemblée générale.

Sur proposition de A. Chagnon, appuyée par M. Cantin, l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

*(Résolution CA14-mars-19-09-1)*

### **2. Acceptation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 janvier 2009**

Sur proposition de M. Cantin, appuyée par A. Chagnon, le procès-verbal du CA du 22 janvier 2009 est accepté.

*(Résolution CA14-mars-19-09-2)*

### **3. Suivi du procès-verbal du 22 janvier**

#### **a) Budget et demande de fonds à l'INRS**

Un budget de 8 000\$ est disponible à même les fonds de l'INRS pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2009. Une demande devra être faite auprès de la direction de l'INRS pour s'assurer de la reconduction de cet appui financier en 2009-2010.

#### **b) Bulletin périodique d'information**

M. Cantin souligne que nous sommes toujours à la recherche d'articles. F. Dansereau a promis un article pour le mois d'avril. A. Chagnon et M. Leclerc s'engagent à préparer un texte pour le 15 avril prochain. M. Cantin fera à nouveau un appel à tous afin de constituer une banque d'articles.

#### **c) Participation au Club social de l'INRS – résultats**

M. Cantin confirme que le paiement de la facture du Club social de 277\$ se fera dès que possible. A. Chagnon contactera les nouveaux responsables du Club social afin d'identifier une personne pour recueillir les inscriptions et les paiements des membres de l'APRES-INRS lors d'activités.

#### **d) Informations auprès des membres**

Le Service des communications de l'INRS est prêt à fournir l'information aux personnes intéressées. M. Cantin transmettra au Service des communications la liste des membres de l'APRES-INRS intéressés à recevoir l'information.

#### **e) Fédération des retraités de l'UQ – démarche de R. Bertrand**

D. Boudreau complètera le formulaire d'admission à la Fédération des retraités de l'UQ, le transmettra à R. Bertrand qui l'acheminera à la Fédération.

Sur proposition de M. Cantin, appuyée par A. Chagnon, il est proposé que l'Association de l'APRES-INRS dépose une demande d'admission à la Fédération des

retraités de l'Université du Québec (FRUQ) et considère comme membres en règle pouvant adhérer à la FRUQ tous les membres en gratuité, en règle et émérites.

***(Résolution CA14-mars-19-09-3)***

Sur proposition de A. Chagnon, appuyée par M. Leclerc, il est proposé qu'à partir de maintenant, tout nouveau membre paiera sa cotisation dès qu'il adhère mais, si l'adhésion se fait dans les six derniers mois de l'année financière de l'APRES-INRS, cette cotisation sera valide durant l'année courante et l'année suivant l'adhésion.

***(Résolution CA14-mars-19-09-4)***

f) Sondage auprès des membres

A. Chagnon a préparé un sondage visant à connaître les attentes des membres concernant les activités récréatives, sociales, culturelles et sportives ainsi que divers sujets pratiques (en référence à l'annexe 1). Il acheminera ce sondage à tous les membres de l'APRES-INRS.

g) Mise à jour de la page WEB de l'APRES-INRS

M. Cantin transmettra à Jean-Daniel Bourgault le tableau synthèse des améliorations à apporter au site WEB et de la structure proposée présenté par M. Leclerc lors du CA du 22 janvier. M. Cantin verra à ajouter, sur le formulaire d'adhésion de l'APRES-INRS (site WEB et format papier aux Ressources humaines), le choix d'adhérer ou non au Club Social du 490 et à enlever la mention concernant la gratuité la première année d'adhésion.

h) Bureau de l'APRES-INRS, ordinateur et papeterie

La demande pour recevoir des cartes d'accès et des clés du local pour les membres du CA qui n'en possèdent pas est faite mais, étant donné que nous n'avons pas obtenu de réponse, Rudolf Bertrand fera une relance. Le nouveau numéro de téléphone est le 418 654-2530 poste 3545.

i) Budget de l'année 2008-2009

Vous trouverez à l'annexe 2 les prévisions budgétaires au 26 janvier 2009.

j) Demande de fonds aux syndicats

R. Bertrand fera parvenir une lettre aux présidents et secrétaires des trois syndicats afin de solliciter un appui financier.

**4. Per diem et liste des présences**

M. Cantin a comparé les per diem accordés par l'INRS à ceux de l'APRES-INRS et il s'avère que ceux accordés par l'APRES-INRS sont légèrement moins élevés que ceux de l'INRS.

Résumé des indemnités de déplacement accordées aux membres du CA de l'APRES-INRS en conformité avec les résolutions adoptées (CA3-mai-31-07-3, CA5-août-30-07-3, CA6-sept-27-07-3) :

Déplacements interurbains (Québec-Montréal-Québec, taxis et repas) 135\$

Déplacements interurbains (Trois-Rivières/Québec ou Montréal/Trois-Rivières, taxis et repas)	115\$
Déplacements intermédiaires (voiturage 20-50 km, stationnement et repas)	45\$
Déplacements locaux (stationnements, transports publics, repas)	30\$

Sur proposition de A. Chagnon, appuyée par G. Bélanger, il est proposé que le remboursement des per diem fasse l'objet d'une demande globale selon le principe du jeton de présence pondéré en fonction de la distance et des indemnités de déplacement décrites aux résolutions CA3-mai-31-07-3, CA5-août-30-07-3, CA6-sept-27-07-3.

***(Résolution CA14-mars-19-09-5)***

M. Cantin a préparé un tableau des présences aux réunions du CA et des réclamations non remboursées depuis le CA du 25 octobre 2007 jusqu'au CA du 19 mars 2009 (référence annexe 3) et R. Bertrand fera parvenir la demande à la direction de l'INRS.

**5. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2009 à 10 heures au local 6301 de l'édifice INRS à Québec et au local 5121 à l'édifice de l'UCS à Montréal.

**6. États financiers**

M. Cantin présente un bilan intérimaire des revenus et dépenses :

Revenus prévus :	Solde en caisse	783\$
	Cotisation des membres	700\$
	Contribution INRS (\$ disponible)	<u>8000\$</u>
	Total des revenus	9483\$
	Dépenses (excluant réclamation de per diem mentionnée au point 4)	<u>3157\$</u>
	<b>Solde</b>	<b><u>6326\$</u></b>

**7. Divers**

a) Procédure en cas de décès

Sur proposition de M. Leclerc, appuyée par J. Mongeau, il est proposé que lors du décès d'un membre, de son conjoint et de ses enfants, un don de 50\$ sera fait à un organisme suggéré par la famille ou par l'APRES-INRS, en autant que le dit membre soit en règle.

***(Résolution CA14-mars-19-09-6)***

b) Demande de l'Institut Armand-Frappier

Francine Lambert et Céline Tremblay ont adressé une demande à M. Cantin afin de savoir si l'APRES-INRS financerait une activité regroupant les retraités de Laval. M. Cantin fera le suivi afin de connaître le but, le nombre de personnes concernées,

l'intérêt à recruter des membres pour l'APRES-INRS et ce point sera discuté lors du prochain CA.

c) Journée de l'INRS (demande de Francine Lambert)

Francine Lambert aimerait que tous les retraités soient informés de la journée INRS au même titre que les membres de l'APRES-INRS. M. Cantin répondra à F. Lambert qu'il nous est impossible d'informer tous les retraités puisque nous ne possédons pas leurs coordonnées. R. Bertrand enverra une lettre au Directeur général afin de s'assurer que les organisateurs de la journée INRS l'informent au même moment que les employés.

d) Date de la prochaine assemblée générale

La date de la prochaine assemblée générale sera fixée à la prochaine réunion du CA.

**8. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2009 à 10 heures au local 6301 à l'édifice INRS à Québec et au local 5121 à l'édifice de l'UCS à Montréal.

**9. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 15h35.

**Denise Boudreau**

Secrétaire

1<sup>er</sup> mai 2009

**Rudolf Bertrand**

Président

1<sup>er</sup> mai 2009